

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

COMITÉ NATIONAL DE DESARMEMENT,
DE DÉMOBILISATION ET
DE RÉINTÉGRATION

NDDRC



CNDDR

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

PRIME MINISTER'S OFFICE

NATIONAL DISARMAMENT,
DEMOBILIZATION AND
REINTEGRATION COMMITTEE

**DECISION N°018/CN/CNDDR/ DU 11/06/2026 DU COORDONNATEUR
NATIONAL PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ.
LE COORDONNATEUR NATIONAL DU COMITE DE DESARMEMENT, DE
DEMOBILISATION ET DE REINTEGRATION**

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun;

Vu le Décret N°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs des circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2018/742 du 04 décembre 2018 portant nomination de Monsieur FAI YENGO FRANCIS Coordonnateur National du CNDDR du Cameroun ;

Vu l'arrêté en vigueur les cahiers des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures en vigueur;

Vu la Circulaire N°0001877/C/MNFI du 31 décembre 2025, Portant Instructions relatives à l'Exécution des Loix de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;

Vu La demande de cotation N° 012/MO/DC/CIPM/2026 du 18 Mai 2026, pour l'équipement de l'infirmerie au centre régional DDR du Nord-Ouest (Bafut).

Vu la proposition d'attribution N°018/PAM/CIPM/CNDDR/ 2026, en date du 11 Juin 2025, du Président de la Commission Interne de Passation des marchés Publics du CNDDR,

DECIDE :

Article 1^{er} : l'équipement de l'infirmerie au centre Régional DDR du Nord-Ouest ci-après :

ENTREPRISE ADJUDICATAIRE				
LOT	DEMANDE DE COTATION	NOM ET ADRESSE	MONTANT FINAL DU MARCHÉ en ttc	OBSERVATIONS
1	N°012/MO/DC/CIPM/ 2026 DU 18 Mai 2026	ETS NIFOMBON	9 984 194	RETENUE

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

- MINMAP
- ARMP
- CIPM/CNDDR
- GT2M SARL
- CHRONO
- ARCHIVES AFFICHAGE.

Yaoundé le,

11 JUIN 2026

Le Coordonnateur National
Francis Fai Yengo